
Discours de la députation de la société populaire de la commune et du canton de Champignelles (Yonne) qui félicite la Convention sur ses travaux et applaudit aux lois révolutionnaires qu'elle a portées, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la société populaire de la commune et du canton de Champignelles (Yonne) qui félicite la Convention sur ses travaux et applaudit aux lois révolutionnaires qu'elle a portées, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28809_t1_0017_0000_1

Fichier pdf généré le 30/01/2023

31

La société populaire de la commune et canton de Champignelles, département de l'Yonne, félicite la Convention sur ses travaux, et applaudit aux lois révolutionnaires qu'elle a portées. Peu riche en or, dit-elle, notre commune est féconde en patriotisme, elle a fourni à la République cinq fois plus de soldats que n'en prescrivait son contingent : tous sont partis équipés, et embrasés de l'amour le plus pur de la liberté. Elle a envoyé à son district les meubles et effets provenans de son église : elle termine par inviter la Convention à rester à son poste jusqu'au complément du bonheur général.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

L'ORATEUR de la députation (2) :

La Société populaire du dit canton de Champignelles, nous a chargé de présenter au Sénat franco-républicain une adresse de félicitations et remerciements pour les travaux dont s'est occupé et s'occupe sans relâche cette Montagne imposante, tout à la fois la terreur du fourbe et la consolation de l'homme de bien, du vrai croyant et du bien agissant; cette Montagne semblable à un rocher, au milieu de la mer contre lequel viennent se briser les vagues écumantes; cette Montagne enfin autour de laquelle gravissent tous les vrais citoyens. Nous la remercions notamment pour les loix révolutionnaires qui doivent accélérer le règne de cette Constitution républicaine que nous avons tous juré de maintenir même au péril de notre vie qui ne peut nous être agréable qu'en habitant le sol de la liberté.

Nous venons aussi lui dire que, quoique notre commune ne soit point riche en or, elle l'est en patriotisme et en vertus républicaines; en différentes occasions, elle a fourni à la République des soldats, cinq fois au-delà de ce qu'exigeait les loix; c'est avec la plus grande satisfaction qu'elle vient de voir partir ces jeunes républicains qui tous sont équipés et embrasés de l'amour le plus pur de la liberté; elle a aussi montré l'exemple du vrai civisme en envoyant des premières à son district : calices, encensoirs, chandeliers en argent et généralement tout ce qui peut servir à la chose publique...

Voilà ce que tu inspires, Montagne lumineuse; reste donc à ton poste jusqu'au complément du bonheur général, tel est le vœu de la vérité dont nous sommes l'organe, tel est le vœu de tout bon Français » (3).

32

La société populaire et la commune de Châtillon-sur-Marne font passer les détails de la fête civique qu'elles ont célébrée pour l'inauguration

(1) P.V., XXXIV, 350. Bⁿ, 16 germ. (suppl^t); Rép., n° 110.

(2) Le P.V. de la séance de la Sté popul. est signé Barin (présid.), Florent (secrét.), Loup-Villepie, Ficheteux (membres du Comité), Godeau (trésorier) [et] présenté par Ficheteux et Recart.

(3) C 299, pl. 1053, p. 5.

ration du temple de la Raison, ensemble l'état de l'argenterie, du cuivre et du métal des cloches qu'elles ont déposés au district. Il monte pour l'argenterie, à 12 marcs 6 onces 3 gros; pour le cuivre, à 290 livres; et pour le métal de cloches, à 3,793 livres.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Châtillon-sur-Marne, 12 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Chargé par la Société populaire de Châtillon-sur-Marne de la rédaction du procès-verbal de la fête qui a eu lieu pour l'inauguration du temple de la Raison, j'en adresse en son nom la copie à la Convention nationale. La commune de Châtillon adresse aussi à la Convention l'état des dépouilles de sa ci-devant église qu'elle a fait passer à son district.

Paix aux chaumières, guerre aux tyrans jusqu'à ce qu'ils soient tous anéantis, c'est le cri général de la commune de Châtillon-sur-Marne. S. et F. ».

BEAUDONNET.

[Extrait du P.V. de la Sté popul., 30 pluv. II].

La Société populaire et montagnarde de Châtillon-sur-Marne, voulant terrasser l'hydre du fanatisme et élever sur ses débris fumants, un temple de la Raison, avoit arrêté dans sa séance du 13 pluviôse, que deux commissaires pris dans son sein se transporteroient à la municipalité, à l'effet de l'inviter à la seconder dans ses vues; ce qu'ayant accepté avec empressement la Société nomma à l'instant quatre commissaires pour lui présenter un projet de fête et ordonner les préparatifs nécessaires pour l'embellissement de cette fête patriotique. Signé Neveux (présid.), Hocquet, Collard (secrét.).

[Projet pour l'inauguration du temple de la Raison présenté par le cⁿ Beaudonnet].

La fête fut annoncée la veille par la retraite; le lendemain, dès le point du jour, la générale fut battue par les tambours du Canton qui s'étoient rendus à Châtillon pour la fête. La ci-devant église fut disposée autant que le temps et la situation du lieu pouvoient le permettre pour embellir une fête. Tout le canton fut invité à s'y rendre avec leurs tambours et musiciens. Le lieu du rassemblement se fit dans une grande plaine hors de la commune; chacun prit sa place suivant qu'il étoit indiqué par les Commissaires ordonnateurs, d'après l'impulsion qui leur étoit donnée par un ordonnateur général qui, à un signal convenu, fit ouvrir la marche.

Ordre de marche

Un groupe de tambours ouvrait la marche; il étoit suivi d'un piquet de citoyens armés ayant à sa tête un guidon portant ces mots : Dieu, Peuple, Loi. Suivoit un groupe de musiciens et chanteurs; venoit après eux un char orné de branches de lierre, sur lequel étoit placée la déesse de la Raison, la tête nue, ceinte d'une

(1) P.V., XXXIV, 351. Bⁿ, 17 germ. (suppl^t); Rép., n° 110.

(2) D XXXVIII, doss. III, p. 56.